À la recherche d’une aquaculture durable et compétitive dans l’Union européenne: la voie à suivre

2021/2189(INI) - 04/10/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 486 voix pour, 105 contre et 27 abstentions, une résolution sur la recherche d’une aquaculture durable et compétitive dans l’Union européenne: la voie à suivre.

Selon la politique commune de la pêche, l’aquaculture devrait contribuer à préserver le potentiel de production alimentaire sur une base durable dans toute l’Union afin de garantir la sécurité alimentaire à long terme, la croissance et l’emploi pour les citoyens de l’Union, et contribuer à satisfaire la demande mondiale croissante en produits d’origine aquatique.

Les données les plus récentes (2018) montrent que la production aquacole de l’Union ne représente que 1,15% de la production mondiale en 2019. L’Union était autosuffisante en poissons et en produits de la mer à 41,2%, alors que seulement 10% des produits de la mer consommés dans l’Union proviennent de l’ aquaculture de l’Union, ce qui ne représente que 2% de la production mondiale. Certains États membres n’ accordent pas suffisamment d’attention au potentiel de développement de l’aquaculture. Par ailleurs, il existe encore un potentiel important de croissance et de diversification en ce qui concerne les pays producteurs (Espagne, France, Italie, Grèce) et les espèces élevées.

Le Parlement estime que **le potentiel de croissance du secteur aquacole de l'UE doit être développé de manière durable**, en tenant compte des trois piliers de la durabilité - économique, social et environnemental.

Contribution de l’aquaculture au pacte vert pour l’Europe

Le Parlement a souligné le potentiel de contribution du secteur aquacole aux objectifs du pacte vert pour l’ Europe et a insisté sur la nécessité de garantir la viabilité et la résilience à long terme du secteur, compte tenu de la crise de la COVID-19. Dans le cadre de la transition vers un système alimentaire durable en Europe, le secteur aquacole peut jouer un rôle important dans l’économie circulaire et comme contributeur net à la transformation de nutriments excédentaires en protéines de haute qualité.

Tout en saluant la communication de la Commission sur des orientations stratégiques pour une aquaculture plus durable et compétitive dans l’Union européenne pour la période 20212030, le Parlement a souligné que **ces orientations doivent être plus ambitieuses** pour stimuler la production durable et le développement d’un secteur européen de l’aquaculture véritablement prospère et compétitif. Il a préconisé de fixer des **objectifs quantitatifs de croissance** de ce secteur dans le cadre de ces orientations et a mis en exergue l’importance du rôle de soutien et de coordination de la Commission dans la mise en œuvre entre les États membres afin de garantir des conditions de concurrence équitables aux aquaculteurs de l’ Union.

La résolution a également souligné que l'aquaculture européenne répond à des normes élevées en termes de qualité des produits et de santé animale, mais qu'il existe encore **une marge d'amélioration en termes de diversification, de compétitivité et de performance environnementale**. Le développement de l’ aquaculture à faible impact et des services environnementaux de l'aquaculture pourraient contribuer grandement au pacte vert, à la stratégie «de la ferme à la table» et à une économie bleue durable.

Le Parlement exprimé son soutien à la mise en place du **nouveau dispositif d'aide à l'aquaculture de l'UE** en tant qu'outil innovant pour aider la Commission, les États membres, les autorités régionales, l'industrie et les autres parties prenantes à élaborer de nouvelles orientations et à consolider les meilleures pratiques dans différents domaines pertinents. Les députés ont estimé que tous les acteurs concernés, y compris le Parlement, devraient être impliqués dans la création de ce mécanisme.

La résolution a insisté sur la nécessité :

- de fournir un cadre juridique solide et de tirer pleinement parti des ressources financières du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), car il s'agit d'un instrument de financement spécifiquement consacré aux objectifs relatifs à la gestion de la pêche et de l'aquaculture dans l'Union européenne;

- de disposer de données et de statistiques précises sur les produits aquacoles;

- d'investir à grande échelle afin de prévenir et de réduire l'incidence des catastrophes et des phénomènes météorologiques extrêmes sur les secteurs de la pêche et de l'aquaculture;

- de soutenir la création de cours de formation professionnelle destinés au secteur aquacole, de manière à attirer les plus jeunes et à permettre la reconversion des pêcheurs;

- d'apporter un soutien suffisant à l'aquaculture respectueuse de l'environnement, comme les exploitations biologiques, l'aquaculture en circuit fermé, la culture des algues et conchyliculture;

- de disposer d'un système de traçabilité des aliments dans l'Union qui contribue à la durabilité du secteur de l'aquaculture.

Principaux obstacles à l'aquaculture dans l'Union et solutions possibles

Le Parlement a exhorté la Commission et les États membres à :

- veiller à ce que les **plans nationaux** pour le développement durable de l'aquaculture tiennent compte des principaux obstacles au développement du potentiel du secteur, et à reconnaître la nécessité d'octroyer de l'espace à ce secteur grâce à un aménagement du territoire approprié;

- lancer des **campagnes de promotion** en vue d'encourager la consommation de produits issus de l' aquaculture de l'Union et de mettre en valeur ce secteur et à reconnaître l'importance de mener des campagnes de communication à l'échelle de l'Union sur l'aquaculture durable dans l'Union;

- mettre en place un **cadre juridique pour l'utilisation de l'espace et les licences** qui soit à la fois solide, fiable, clair et simple sur le plan administratif et qui garantisse confiance et sécurité pour les investissements dans le secteur;

- augmenter les fonds en faveur **de la recherche et de l'innovation** dans le secteur de l'aquaculture; les députés ont exprimé leur ferme soutien en faveur de l'innovation et des progrès dans la culture de nouvelles espèces aquacoles;

- approfondir les connaissances sur le potentiel que recèle le secteur aquacole dans les **régions ultrapériphériques**;

- créer des **conditions de concurrence équitables** pour l’aquaculture de l’Union vis-à-vis des producteurs de pays tiers en ce qui concerne les importations de produits qui n’ont pas le même accès au marché, la durabilité environnementale et sociale ou les normes en matière de bien-être des poissons que ceux produits dans l’Union.

Aquaculture biologique

Enfin, les députés se sont félicités de la communication de la Commission sur un plan d'action pour le développement de la production biologique et ont souligné que l'aquaculture biologique doit jouer un rôle clé dans la croissance prévue du secteur de l'aquaculture, étant donné son vaste potentiel de développement inexploité, conformément à la transition vers un système alimentaire durable en Europe, et qui devrait bénéficier d'une aide par le biais du FEAMPA.